

BOURSES SCOLAIRES CALENDRIER ET MODALITES ANNEE 2012-2013 – PREMIERE COMMISSION LOCALE

*Les dossiers doivent être déposés du 9 janvier au 15 février 2012 (délai de rigueur)
Les familles n'ayant pu déposer leur dossier à cette date auront la possibilité de le déposer en deuxième
commission locale.*

Demande de renouvellement de bourse

Retrait du formulaire de demande de renouvellement : A télécharger sur le site internet du consulat (www.consulfrance-barcelone.org/ / formalités / bourses d'enseignement / bourses scolaires).

Dépôt du dossier de demande de renouvellement (formulaire et pièces justificatives) : Les dossiers seront remis, à un agent consulaire aux dates et heures figurant dans le tableau ci-dessous.

Lycée Fr. Barcelone	Ecole F. Lesseps	Ecole Bon Soleil Gava	Ecole Bel Air	Collège Fr. de Reus	Collège Fr. de Palma	Collège Fr. d'Ibiza	Lycée Fr. Saragosse
Au Consulat	Au Consulat	Au Consulat	Au Consulat	Au Consulat	A l'école	A l'école	A l'école
Par courrier ou à l'accueil	Par courrier ou à l'accueil	Par courrier ou à l'accueil	Par courrier ou à l'accueil	Par courrier ou à l'accueil	13,14 février 2012	6, 7, 8 février 2012	1,2 février 2012
Du 09/01/2012 au 15/02/2012	Du 09/01/2012 au 15/02/2012	Du 09/01/2012 au 15/02/2012	Du 09/01/2012 au 15/02/2012	Du 09/01/2012 au 15/02/2012	10h-17h	10h30-16h30	10h30-16h30

Première demande de bourse

Retrait du formulaire de première demande : A télécharger sur le site internet du consulat (www.consulfrance-barcelone.org/ / formalités / bourses d'enseignement / bourses scolaires).

Dépôt du dossier de première demande (formulaire et pièces justificatives) : Il se fait obligatoirement sur rendez-vous aux dates et selon les modalités précisées dans le tableau ci-dessous.

Lycée Fr. Barcelone	Ecole F. Lesseps	Ecole Bon Soleil Gava	Ecole Bel Air	Collège Fr. de Reus	Collège Fr. de Palma	Collège Fr. d'Ibiza	Lycée Fr. Saragosse
Au Consulat	Au Consulat	Au Consulat	Au Consulat	Au Consulat	A l'école	A l'école	A l'école
Du 09/01/2012 au 15/02/2012	Du 09/01/2012 au 15/02/2012	Du 09/01/2012 au 15/02/2012	Du 09/01/2012 au 15/02/2012	Du 09/01/2012 au 15/02/2012	13, 14 février 2012	6,7,8 février 2012	1,2 février 2012
Prendre RV obligatoire. Sur le site internet du consulat Rubrique Prise de rendez-vous	Prendre RV obligatoire. Sur le site internet du consulat Rubrique Prise de rendez-vous	Prendre RV obligatoire. Sur le site internet du consulat Rubrique Prise de rendez-vous	Prendre RV obligatoire. Sur le site internet du consulat Rubrique Prise de rendez-vous	Prendre RV obligatoire. Sur le site internet du consulat Rubrique Prise de rendez-vous	Prendre RV obligatoire auprès de l'école	Prendre RV obligatoire auprès de l'école	Prendre RV obligatoire auprès de l'école

Examen des demandes de bourses scolaires par l'administration :

-En janvier et février, le Consulat général recueille les demandes de renouvellement et les premières demandes (vérification des pièces justificatives et examen du dossier) ;

- fin mars, la commission locale des bourses se réunit et émet des propositions à l'attention de la commission nationale des bourses (Paris) ;
- en juin, la commission nationale des bourses prend une décision sur la demande de bourse ;
- en juillet, la décision de la commission nationale est transmise aux familles par l'intermédiaire du Consulat général.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet du consulat général (www.consulfrance-barcelone.org/ Rubrique Formalités / Bourses d'enseignement)

ANNEE 2012-2013 – DEUXIEME COMMISSION LOCALE

Les dossiers doivent être déposés du 27 août au 18 septembre 2012.

Demande de révision :

Après avoir reçu le courrier vous informant de la décision de la 1^{ère} commission nationale des bourses (en juillet), vous avez la possibilité de transmettre, par écrit, au Consulat général une demande de révision. Aucun courrier ne pourra être traité après le 18 septembre 2012.

Demande de renouvellement tardif :

Retrait du formulaire de demande de renouvellement : A télécharger sur le site internet du consulat (www.consulfrance-barcelone.org / formalités / bourses d'enseignement / bourses scolaires).

Dépôt du dossier de demande de renouvellement (formulaire et pièces justificatives) : Les dossiers seront remis à un agent consulaire aux dates et heures figurant au tableau ci-dessous.

Lycée Fr. Barcelone	Ecole F. Lesseps	Ecole Bon Soleil Gava	Ecole Bel Air	Collège Fr. de Reus	Collège Fr. de Palma	Collège Fr. d'Ibiza	Lycée Fr. Saragosse
Au Consulat	Au Consulat	Au Consulat	Au Consulat	Au Consulat	A l'école	A l'école	Au consulat
Du 27/08/12 au 18/09/12	Du 27/08/12 au 18/09/12	Du 27/08/12 au 18/09/12	Du 27/08/12 au 18/09/12	Du 27/08/12 au 18/09/12	Date fixée ultérieurement	Date fixée ultérieurement	Du 27/08/12 au 18/09/12
Par courrier ou à l'accueil	Par courrier ou à l'accueil	Par courrier ou à l'accueil	Par courrier ou à l'accueil	Par courrier ou à l'accueil			Par courrier ou à l'accueil

Première demande tardive de bourse :

Retrait du formulaire de première demande : A télécharger sur le site internet du consulat (www.consulfrance-barcelone.org / formalités / bourses d'enseignement / bourses scolaires).

Dépôt du dossier de première demande (formulaire et pièces justificatives) : Au cours d'un entretien et sur rendez-vous aux dates figurant au tableau ci-dessous. Pour prendre rendez-vous avec un agent consulaire, voir précisions dans le tableau.

Lycée Fr. Barcelone	Ecole F. Lesseps	Ecole Bon Soleil Gava	Ecole Bel Air	Collège Fr. de Reus	Collège Fr. de Palma	Collège Fr. d'Ibiza	Lycée Fr. Saragosse
Au Consulat	Au Consulat	Au Consulat	Au Consulat	Au Consulat	A l'école	A l'école	A l'école
Du 27/08/12 au 18/09/12	Du 27/08/12 au 18/09/12	Du 27/08/12 au 18/09/12	Du 27/08/12 au 18/09/12	Du 27/08/12 au 18/09/12	Date fixée ultérieurement	Date fixée ultérieurement	Date fixée ultérieurement
Prendre RV obligatoire. Sur le site internet du consulat Rubrique Prise de rendez-vous	Prendre RV obligatoire. Sur le site internet du consulat Rubrique Prise de rendez-vous.	Prendre RV obligatoire. Sur le site internet du consulat Rubrique Prise de rendez-vous	Prendre RV obligatoire. Sur le site internet du consulat Rubrique Prise de rendez-vous.	Prendre RV obligatoire. Sur le site internet du consulat Rubrique Prise de rendez-vous	Prise de RV obligatoire auprès de l'école	Prise de RV obligatoire auprès de l'école	Prise de RV obligatoire auprès de l'école

Examen des demandes de bourse scolaire par l'administration :

- En septembre, le Consulat général recueille les demandes de révision, de renouvellement tardif et les premières demandes tardives (vérification des pièces justificatives et examen du dossier) ;
- en octobre, la commission locale des bourses se réunit et émet des propositions à l'attention de la commission nationale des bourses (Paris) ;
- en décembre, la commission nationale des bourses prend une décision sur la demande de bourse ;
- en janvier, la décision de la commission nationale est transmise aux familles par l'intermédiaire du Consulat.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet du consulat général (www.consulfrance-barcelone.org/ Rubrique Formalités / Bourses d'enseignement)